

- Destinataire :** Tout le personnel du CIUSSS-EMTL
- Expéditeur :** Samuel Chagnon, directeur-adjoint de la planification, de la performance et de l'intelligence d'affaires.
- Date :** 29-11-2024
- Objet :** Impacts de l'intégration du CIUSSS-EMTL à Santé Québec sur la gestion documentaire

À la suite de l'intégration du CIUSSS-EMTL à Santé Québec le 1^{er} décembre 2024, son calendrier de conservation cesse d'être en vigueur. Comme tous les autres établissements intégrés, le CIUSSS-EMTL doit appliquer les outils de gestion documentaire élaborés par Santé Québec.

Documents actifs et semi-actifs

En effet, à partir de cette date, le CIUSSS-EMTL devient une unité au sein de Santé Québec et par conséquent ses documents actifs et semi-actifs deviennent la propriété de celle-ci. Ainsi, ces documents seront gérés selon le calendrier de conservation de Santé Québec et non pas en fonction de celui du CIUSSS-EMTL.

Autrement dit, les documents n'ayant pas atteint le stade inactif **avant le 1^{er} décembre 2024** ainsi que tout autre document produit ou reçu après l'intégration doivent être conservés en l'état en attendant l'approbation du calendrier de conservation de Santé Québec par Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Documents inactifs

Les documents inactifs à conservation permanente, quant à eux, constitueront le fonds d'archives du CIUSSS-EMTL et seront ainsi que les fonds d'archives des anciens établissements formant le CIUSSS-EMTL¹ sous la responsabilité de Santé Québec. Ainsi, les documents dont le délai de conservation est échu **avant le 1^{er} décembre 2024** en vertu du calendrier de conservation du CIUSSS-EMTL et dont la disposition finale est la destruction doivent être détruits.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec Khadija El Mejdoubi à : khadija.el.mejdoubi.cemtl@ssss.gouv.qc.ca.

¹ Le CSSS de Saint-Léonard et Saint-Michel, le CSSS de la Pointe-de-l'Île, le CSSS Lucille-Teasdale, l'Hôpital Santa Cabrini, l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, le CHSLD Polonais Marie-Curie-Sklodowska (Institut Canadien-Polonais du Bien-Être inc. lors de la fusion) et l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal.

